

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 698

présenté par
Mme Hélène Geoffroy

ARTICLE 38

I. – Au début de l’alinéa 100, insérer les mots :

« Dans chaque région, ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« dans chaque région ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.